



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2021
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8912^e séance, le 24 novembre 2021, la question intitulée « La situation en Libye », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la tenue de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, le 12 novembre 2021, des conclusions publiées par les participants ([S/2021/958](#)) et de l'attachement de ces derniers à la mise en œuvre pleine et entière de l'accord de cessez-le-feu ainsi qu'au processus politique défini et mené par les Libyens sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil se félicite également de la tenue de la Conférence sur la stabilisation de la Libye, qui s'est tenue à Tripoli le 21 octobre 2021.

Le Conseil exprime son appui à la tenue d'élections législatives et présidentielle le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route adoptée par le Forum de dialogue politique interlibyen à Tunis en novembre 2020 et à la résolution [2570 \(2021\)](#). Il exprime son ferme soutien à l'important rôle joué par la Haute Commission électorale nationale dans la conduite de ces élections et salue les préparatifs techniques qui ont déjà été effectués. Il attend avec intérêt l'officialisation du calendrier électoral complet par la Haute Commission et la mise en œuvre de celui-ci dans un climat pacifique. Il souligne également l'importance d'un transfert pacifique du pouvoir en Libye après les élections.

Le Conseil souligne qu'il importe d'assurer un processus électoral consultatif et ouvert à tous qui soit largement accepté par les parties prenantes libyennes, et condamne toute tentative visant à remettre en cause ce processus, notamment en attisant la violence, en semant la désinformation ou en cherchant à limiter la participation des électeurs. Il rappelle que des élections libres, équitables et crédibles permettront au peuple libyen d'élire des institutions représentatives et unifiées, dont les membres seront choisis parmi tous les acteurs politiques libyens.

Le Conseil exhorte vivement toutes les parties prenantes libyennes à s'engager à accepter les résultats des élections et à respecter les droits de leurs opposants politiques avant, pendant et après les élections. Il appelle toutes les parties prenantes libyennes à continuer de travailler ensemble dans un esprit d'unité et de compromis une fois les résultats annoncés.

Le Conseil appelle les parties prenantes libyennes à prendre des mesures pour renforcer la confiance mutuelle et bâtir un consensus dans la perspective



des élections, notamment par le dialogue et la réconciliation nationale, et salue l'importante contribution qu'apportent à cet égard les bons offices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Le Conseil rappelle que les individus ou entités qui mettent en danger la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye ou qui entravent ou compromettent le bon déroulement de sa transition politique, notamment en faisant obstacle ou en remettant en cause les élections, peuvent être visés par ses sanctions.

Le Conseil insiste sur l'importance d'élections présidentielle et législatives libres, équitables, régulières et crédibles et souligne qu'il importe de mettre en place des dispositions visant à assurer la participation pleine, égale et effective des femmes et l'inclusion des jeunes. Il considère qu'il est nécessaire de protéger les femmes contre les menaces et les représailles qu'elles sont amenées à subir, notamment lorsqu'elles sont actives dans l'espace public.

Le Conseil souligne qu'il importe de mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, ce qui passe notamment par le retrait sans délai de l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires. À cet égard, il se félicite de l'adoption du Plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 à Genève le 8 octobre 2021 et appelle tous les acteurs concernés à en faciliter la mise en œuvre synchronisée, progressive et équilibrée. Il exhorte donc vivement tous les États Membres, toutes les parties libyennes et tous les acteurs concernés à respecter et à appuyer la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et du Plan d'action, notamment en définissant rapidement un calendrier et un plan permettant de surveiller et de vérifier la présence et le retrait de l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires.

Le Conseil rappelle qu'il a exigé que tous les États Membres respectent l'embargo sur les armes qu'il a imposé à la Libye par sa résolution [1970 \(2011\)](#), telle que modifiée par les résolutions ultérieures.

Le Conseil souligne que les responsables de violations du droit international humanitaire et de violations du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits doivent répondre de leurs actes.

Le Conseil se déclare à nouveau gravement préoccupé par le trafic de migrants et de réfugiés et par la traite d'êtres humains, ainsi que par la situation tragique à laquelle se heurtent les migrants, les réfugiés ou les personnes déplacées, notamment les enfants, en Libye, et rappelle la nécessité d'accompagner les nouvelles mesures prises pour renforcer la gestion des frontières libyennes.

Le Conseil salue le rôle important que jouent les pays voisins et les organisations régionales à l'appui de l'action des Nations Unies.

Le Conseil réaffirme son profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. »